



Conseil d'établissement
 Séance ordinaire du 16 décembre 2020
 Via la plateforme numérique Zoom
 18 h 30 à 20h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-		Enseignant
2-		Enseignante
3-		Enseignant
4-		Enseignante
5-		Enseignant
6-		Employée de soutien
7-		professionnelle
8-		Parent, président
9-		Parent
10-		Parent
11-		Parent
12-		Parent
13-		Parent
14-		Élève

15 -

16-

17-

Élève

Représentante de la communauté

Représentant de la communauté

Sont absents :

14-

15-

16-

Sont également présents à la table du conseil :

M. Pierre Ménard

Directeur

Agente d'administration

Directrice adjointe

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 30

1- a) **Présence et quorum**

b) **Mot de bienvenue de la présidence**

2- **Questions du public**

3- **Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire**

046 - CÉ
20201216-
01

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____, et appuyé par _____ à la suite des ajouts, il est résolu à _____ :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 décembre 2020 ;

4-

Adoption du procès-verbal

046 - CÉ
20201216-02

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2020 plus de six (6) jours avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____ et appuyée par _____, il est résolu à _____ :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 28 octobre 2020;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2020 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

▫ En n'y apportant aucune correction.

5-

Suivis du procès-verbal

6- a)

Correspondance : communication de la Direction du service de l'organisation scolaire et du transport du CSSPO

7- a) Grille périodes-matières 2021-2022

046 - CÉ
20201216-
03

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu, le mandat d'adopter la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par monsieur Pierre Ménard, directeur respecte les programmes d'enseignement, le *Régime pédagogique* et les encadrements ministériels;



EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE _____ ET APPUYÉE PAR _____, IL EST RÉSOLU À _____:

D'ADOPTER, LA répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur pour l'année scolaire **2020-2021**, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7- b)

Consultation relative au cadre budgétaire 2021-2022 du CSSPO

Considérant que le conseil d'établissement doit faire des recommandations au Comité de répartition des ressources en vue de l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des revenus du centre de services scolaire entre ses établissements, conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant la présentation du cadre budgétaire 2021-2022 effectuée par la direction de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____, appuyée
par _____, il est résolu à _____:

046 - CÉ
20201216-04

Que le Conseil d'établissement recommande l'adoption du cadre budgétaire 2021-2022 du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté (ou avec les recommandations suivantes, dont copie se trouve en annexe de la présente).

7- c)

Bilan COVID-19 : application des mesures sanitaires et rentrée en présentiel des élèves en janvier 2021



7- d) Mise à jour de la direction générale du CSSPO- travaux majeurs ESMB

8 Les rapports et mots des représentants

8 - a) Représentants de la communauté

8 b) Représentant au comité de parents

8 c) Représentante au CCSEHDAA

8 d) Représentants des élèves

8 e) Rapport du directeur

Affaires nouvelles

9- a) Interdiction de laisser les élèves sortir les documents d'examen de l'école (précisions et explications)

10-

Levée de la séance

046 - CÉ
20201216-
05

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____, appuyée
par _____, il est résolu à _____ :

DE LEVER la séance ordinaire à _____.

Adopté le

Monsieur Alain Gauthier, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

ANNEXE III

ANNEXE IV

